

(11) Numéro de publication : 0 685 182 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : 95400964.3

(51) Int. Cl.⁶: **A45D 40/22**, B65D 77/04

(22) Date de dépôt : 27.04.95

(30) Priorité: 19.05.94 FR 9406136

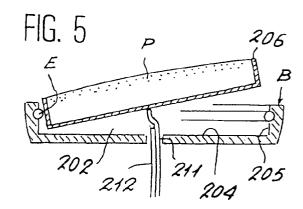
(43) Date de publication de la demande : 06.12.95 Bulletin 95/49

84) Etats contractants désignés : AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

71 Demandeur : L'OREAL 14, rue Royale F-75008 Paris (FR) (72) Inventeur : Gueret, Jean-Louis 15, Rue Hégésippe Moreau F-75018 Paris (FR)

(74) Mandataire : Dodin, Catherine L'Oreal-D.P.I., 90, rue du Général Roguet F-92583 Clichy Cédex (FR)

- 54) Ensemble pour le conditionnement et la présentation, de façon amovible, d'au moins un produit de consistance solide ou semi-solide, notamment un produit de maquillage.
- L'invention se rapporte à un ensemble pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit (P) de consistance solide ou semisolide, le produit (P) étant reçu dans une cavité (202) d'un élément support, la cavité étant délimitée par un fond (204) sensiblement plat et par une paroi latérale (205) sensiblement perpendiculaire audit fond, un moyen de maintien élastique (E) dudit produit (P) dans la cavité (202) étant prévu, entre au moins une partie de la paroi latérale (205) délimitant la cavité (202) et le produit, permettant l'extraction dudit produit (P) hors de la cavité (202) à volonté et la mise en place d'un nouveau produit (P).



10

20

25

30

35

40

45

50

La présente invention se rapporte à un ensemble pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit de consistance solide ou semi-solide, tel que par exemple un produit cosmétique, comme les boîtiers de maquillage renfermant au moins un produit solide, délitable, obtenu par compactage ou par coulage d'une poudre dans un support. Parmi de tels produits solides, on citera les fards à joues, les ombres à paupières, les fonds de teint, etc., et parmi les produits semi-solides, voire semi-liquides, on citera les fonds de teint ayant l'aspect d'une crème mais qui ne coule pas.

Les boîtiers de maquillage classiques comprennent, en général, une base dans laquelle est conformée une ou plusieurs cavités, destinées à recevoir chacune un produit solide de maquillage conditionné chacun, par exemple, dans une coupelle. En raison de l'épuisement inégal des différents produits de maquillage contenus dans le boîtier, il est souhaitable qu'une coupelle de produit solide puisse être extraite facilement de sa cavité, et remplacée par une nouvelle coupelle de produit.

De même, il est souhaitable que l'utilisatrice puisse composer, elle-même, un ensemble de produits de maquillage dont elle a choisi les nuances de couleurs. Parallèlement à l'interchangeabilité des coupelles, il faut assurer une fixation solide des coupelles dans leur cavité.

A cet effet, dans le document FR-A 2 585 935, la demanderesse a déjà proposé de placer, dans un boîtier de maquillage comprenant une base et un couvercle articulé sur cette base, des coupelles contenant chacune un produit solide, placées dans une cavité à l'intérieur du boîtier, un levier articulé étant prévu sous chaque coupelle pour permettre à l'utilisatrice l'extraction d'une coupelle de produit épuisé.

Ce boîtier de maquillage présente cependant l'inconvénient qu'il est difficile d'assurer un bon maintien d'une coupelle dans sa cavité, car les tolérances des coupelles sont très variables ceci est dû au fait qu'elles sont réalisées, en général, en matière métallique, et qu'elles subissent, lors de leur remplissage, des déformations non négligeables. A cause de ces dimensions variables, il peut être difficile, voire impossible d'insérer une coupelle dans sa cavité, ou bien cette coupelle peut ne pas présenter une taille suffisante pour garantir, par friction, un bon maintien dans sa cavité. Par ailleurs, en cas de choc du boîtier, les produits tendent à s'émietter, voire se casser.

La présente invention permet, notamment, de remédier à ces inconvénients. A cet effet, elle propose un ensemble de conditionnement et de présentation d'un ensemble de produit solide, comme un boîtier de maquillage, apte à recevoir au moins un bloc de produit solide, maintenu de façon élastique dans une cavité, ce produit pouvant être extrait, par l'utilisateur, de la cavité par une manoeuvre simple, et remplacé par un nouveau produit solide.

La présente invention a donc pour objet, le produit industriel nouveau que constitue un ensemble pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit de consistance solide ou semi-solide, ce produit étant reçu dans une cavité d'un élément support, la cavité étant délimitée par un fond sensiblement plat et par une paroi latérale sensiblement perpendiculaire audit fond, caractérisé par le fait qu'il comporte un moyen (E, E') de maintien élastique souple antichoc déformable multidirectionnellement assurant le maintien du produit (P, P') dans la cavité (2, 102, 202, 302) ainsi que l'extraction du produit (P, P') hors de la cavité (2, 102, 202, 302) à volonté et la mise en place d'un nouveau produit (P, P'), ce moyen étant situé entre au moins une partie de la paroi latérale (5, 113, 205, 305a-305d) délimitant la cavité (2, 102, 202, 302) et le produit.

Grâce au maintien déformable élastiquement, les produits logés dans le boîtier, selon la présente invention, peuvent présenter des dimensions variables, le moyen élastique assurant notamment un certain rattrapage de jeu. En outre, ce moyen déformable assure une meilleure résistance aux chocs ou vibrations pouvant se produire pendant le transport.

En effet, le moyen élastique antichoc a la particularité de présenter deux élasticités: une première élasticité due au matériau, et qui est une flexibilité de compression, et une deuxième élasticité, qui est une élasticité d'élongation. Le moyen élastique antichoc est donc déformable dans toutes les directions de l'espace. En particulier, lorsqu'on le comprime horizontalement, il s'allonge verticalement et vice-versa.

L'ensemble de conditionnement, selon l'invention, peut être un boîtier de maquillage, de peinture ou encore de cirage.

Un ensemble de maquillage pour les yeux, par exemple pour les paupières, comporte en général plusieurs produits de couleur différente en fonction de la préférence de l'utilisatrice pour une nuance précise, le produit correspondant sera épuisé avant les autres. Il sera donc possible, grâce à l'invention, de remplacer aisément le produit épuisé par un nouveau. De même, quand une nuance donnée n'est plus à la mode, l'utilisatrice pourra, tout en gardant son ensemble de conditionnement, retirer les nuances démodées et placer dans celui-ci, de nouveaux produits de couleur préférée. Enfin, l'utilisatrice pourra composer, lors de l'achat, les couleurs de son boîtier.

Avantageusement, le support pour le produit solide ou semi-solide est constitué par une coupelle, dans laquelle une composition pulvérulente a été compactée ; il est possible également, de remplir la coupelle en coulant une composition pulvérulente en suspension dans un solvant, puis d'évaporer ou non ce solvant, pour solidifier ou garder semi-fluide le produit.

L'ensemble selon la présente invention comprend, de préférence, en plus d'une ou plusieurs

10

20

25

30

35

40

45

50

coupelles, une base qui constitue ou porte l'élément support, selon le cas, le moyen pour le maintien élastique de chaque produit assurant alors le maintien élastique de chaque coupelle dans cet élément support, de sorte que les produits se trouvent suspendus élastiquement dans les cavités formées par l'élément support.

La cavité peut avoir une forme parallelépipédique à angles arrondis, la section pouvant être carrée ou rectangulaire en variante, il est possible de choisir une section circulaire ou ovale.

Avantageusement, le moyen de maintien élastique peut être constitué par un joint torique. Ce joint torique peut être logé dans quatre encoches pratiquées par exemple à mi-hauteur dans les quatre arêtes de la cavité, lorsque celle-ci est de section rectangulaire ou carrée, au niveau de la paroi latérale. Ce joint torique peut aussi être placé au-dessus du produit, à sa périphérie par exemple dans quatre encoches pratiquées au-dessus du produit dans les quatre arêtes de la cavité.

Selon un aspect intéressant de l'invention, le joint torique peut être réalisé en élastomère thermoplastique ou vulcanisé pouvant se présenter, le cas échéant, sous forme de mousse.

La dureté de ce matériau élastomérique présente, avantageusement, une dureté choisie dans la gamme de 15 Shore A à 25 Shore D.

Avantageusement, ce matériau est choisi parmi les élastomères de silicone, les caoutchoucs naturels, les caoutchoucs synthétiques, les élastomères de polyéthylène / polypropylène / polyester, les élastomères de polyuréthane, les élastomères de polystyrène et les élastomères de polyéther bloc amide.

Selon un premier mode de réalisation de l'invention, l'élément support est constitué par une platine intermédiaire délimitant la cavité par une paroi latérale, le fond de la cavité recevant le produit étant formé par la base et/ou par la platine, selon que la platine comporte un fond ou non, le moyen de maintien élastique assurant alors le maintien élastique de la coupelle dans la platine.

Selon ce premier mode de réalisation de l'invention, le moyen de maintien élastique peut être solidaire de la platine intermédiaire. Selon une variante de réalisation, le moyen de maintien élastique peut être solidaire de la coupelle.

Selon un second mode de réalisation, l'élément support comprend une base, la paroi latérale et le fond de la cavité font partie d'une platine intermédiaire, les moyens de maintien élastiques assurant le maintien de la platine intermédiaire dans la base, cette platine comportant éventuellement une coupelle de produit, qui peut être fixée soit par collage, soit par l'intermédiaire d'un deuxième moyen de maintien élastique, comme défini précédemment. Selon ce second mode de réalisation, le moyen de maintien élastique peut être solidaire de la platine ou de la base.

De façon particulière, la paroi latérale de la coupelle peut comporter au moins une zone, sur laquelle le joint en matériau élastiquement déformable a été appliqué, par exemple par bi-injection ou par coulage. Cette variante peut être utilisée en présence ou non de la platine intermédiaire.

De façon classique, la coupelle peut être réalisée en métal, ou bien en matière thermoplastique.

Avantageusement, la coupelle peut être munie d'un bourrelet d'encliquetage destiné à se loger dans une zone située entre le moyen de maintien élastique porté par l'élément support et le fond de la cavité.

Selon un troisième mode de réalisation, la cavité est formée dans la base et le moyen de maintien élastique reçoit directement la coupelle de produit, sans utilisation d'une platine intermédiaire, afin de maintenir directement la coupelle dans la base; la base sert alors d'élément support. Selon ce troisième mode de réalisation, le moyen de maintien élastique est solidaire de la coupelle ou de la base.

Dans certains cas, on pourra prévoir entre l'élément support et le produit, et par exemple entre la platine et la base ou entre la base et la coupelle un moyen compressible complémentaire tel qu'une mousse ou des picots surmoulés en matière déformable, notamment élastomérique, en vue d'un rattrapage de jeu et/ou d'une protection anti-vibration, supplémentaires.

Afin que l'utilisateur puisse effectuer, à volonté, le remplacement d'une coupelle de produit par un autre, un moyen facilitant cette opération peut être prévu :

- selon une première variante, l'élément support est muni, en son fond, d'un trou d'extraction du produit permettant l'introduction d'un élément effilé ou pointu provoquant alors l'éjection du produit lorsqu'il doit être changé. Cet élément effilé peut être une épingle à cheveux ou un trombone. Lorsque la coupelle de produit est logée dans une platine intermédiaire comportant un fond, cet élément effilé doit traverser un premier trou ménagé dans la base et un deuxième pratiqué dans la platine.
- selon une deuxième variante de l'invention, l'élément support est équipé d'un moyen pivotant d'extraction de la coupelle. Ce moyen pivotant d'extraction peut être un bras de levier, dont une première branche est apte à être actionnée par l'utilisateur, et dont la deuxième branche est logée sous une zone de la coupelle et est apte à soulever celle-ci lorsque la première branche est actionnée. Un tel moyen d'éjection est décrit dans le document FR-A 2 585 935.

La présente invention concerne également un ensemble pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit de maquillage de consistance solide, caractérisé en ce qu'il consiste en un ensem-

10

20

25

30

35

40

45

50

ble tel que décrit précédemment, le produit de maquillage pouvant être un produit compacté ou coulé comme des fards à joues, des ombres à paupières, des fonds de teint, des blushs, des poudres parfumées, etc. ...

Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire à titre d'exemple purement illustratif, et nullement limitatif, plusieurs modes de réalisation représentés sur les figures annexées. La description ci-après est relative à un boîtier de maquillage mais il va de soi que l'invention est d'application beaucoup plus générale.

La figure 1 est une vue en perspective d'un boîtier de maquillage, conforme à un premier mode de réalisation de l'invention, représenté en position ouverte avec deux coupelles de produit juste avant leur mise en place dans le boîtier.

La figure 2 est une vue en coupe longitudinale d'un boîtier selon un second mode de réalisation de l'invention.

La figure 3 représente une vue en perspective d'un bloc de produit solide conditionné dans une coupelle munie de moyens de maintien élastiques surmoulés conforme à une variante de réalisation.

La figure 4 représente une coupe analogue à celle de la figure 2, le moyen de maintien élastique étant situé entre la base du boîtier et la coupelle, selon un troisième mode de réalisation.

La figure 5 est une vue schématique de la coupe selon la figure 4, la coupelle de produit solide ou semisolide se trouvant en phase d'extraction à l'aide d'un outil.

La figure 6a est une vue en perspective éclatée d'un ensemble conforme à une variante de réalisation de l'invention, comportant un moyen intégré d'extraction du produit solide ou semi-solide.

La figure 6b représente une coupe longitudinale selon la ligne X-X de la figure 6a, montrant une coupelle de produit en phase d'extraction à l'aide d'un bras de levier.

La figure 7 représente en coupe une autre variante de réalisation de l'ensemble de l'invention.

La figure 8 représente en coupe encore une autre variante de réalisation de l'ensemble de l'invention.

Un ensemble de conditionnement et de présentation d'un produit de maquillage P, P', représenté sur la figure 1, est constitué par un boîtier 1 comportant une base B, un couvercle C, et une platine intermédiaire 3 logée dans la base. Ces trois pièces sont par exemple moulées en matière plastique et ont sensiblement la forme d'un rectangle à angles arrondies elles présentent une épaisseur constante, sauf à leur périphérie, où elles diminuent progressivement pour constituer un bord externe arrondi.

La base B comporte un fond 4, qui est entouré d'une paroi latérale 13 disposée sur toute la périphérie du fond 4. De même, la platine intermédiaire 3, sans fond, comporte une paroi latérale 5, qui délimite

une ou plusieurs cavités 2, 2' recevant respectivement une coupelle 6, 6' qui peut être en métal ou en matière thermoplastique. Sur la figure 1, deux cavités 2, 2' ont été prévues ; il est cependant possible de ne prévoir qu'une seule cavité, ou bien 3, 4, 5...ou plus, selon la taille de l'ensemble.

Chaque coupelle 6, 6' est remplie d'un produit solide ou semi-solide P, P', obtenu par exemple par compactage d'une composition pulvérulente ou par coulage d'une composition fluide qui se solidifie par refroidissement ou évaporation d'un solvant.

Dans l'exemple considéré, les cavités 2, 2' ont une forme parallélépipédique de section carrée, délimitée par les parois latérales 5 de la platine, chacun des quatre angles 5e du parallélépipède présentant une encoche 5f, afin d'y faire apparaître des moyens de maintien élastiques E, E'.

Ces moyens E, E' sont constitués chacun par un joint torique 18, réalisé en élastomère, par exemple un élastomère choisi parmi les élastomères de silicone, les caoutchoucs naturels, les caoutchoucs synthétiques, les élastomères de polyéthylène/polypropylène/polyester, les élastomères de polyuréthane, les élastomères de polystyrène et les élastomères de polyéther bloc amide.

Ainsi, chaque coupelle 6, 6', placée dans une cavité 2, 2' n'est jamais en contact intime avec la paroi latérale 5, mais élastiquement suspendue grâce aux quatre zones de chaque joint torique, apparaissant dans les encoches 5f.

Grâce à la disposition de ces quatre zones apparentes des joints élastiques E, E', chaque coupelle 6, 6' est maintenue dans sa cavité 2, 2' de façon élastique, permettant ainsi d'atténuer les chocs, susceptibles de briser le produit compacté lors du transport de l'ensemble. La paroi de la coupelle 6,6' qui est en contact avec le moyen de maintien élastique E, E' peut en outre comporter des striures ou des aspérités (non représentées) afin d'assurer un meilleur maintien de chaque coupelle dans la cavité 2, 2', au niveau des joints E, E'.

Sur sa face frontale 13a, la base B comporte une ouverture 8a. De plus, le sous-ensemble formé par la base B et la platine 3, comporte à la face opposée à la face 13a, un moyen d'articulation 7, permettant d'articuler la base par rapport au couvercle C. Ainsi une première partie de l'articulation formant charnière est portée par le couvercle, la deuxième partie complémentaire à la première peut être portée par la base B, comme représenté, ou bien par la platine 3. A l'intérieur de la partie centrale du couvercle, une glace 14 peut être prévue. Le couvercle C est par ailleurs muni à son bord opposé à la charnière 7, d'un moyen d'encliquetage 10 coopérant avec un fermoir 16 complémentaire porté par une branche élastiquement déformable 15 de la platine 3 et dont l'organe de manoeuvre 8 émerge de l'ouverture 8a pratiquée sur la face frontale 13a de la base B.

55

10

20

25

30

35

40

45

50

En outre, le fond 4 comporte un trou 11, 11' permettant l'introduction d'un outil effilé tel qu'une épingle à cheveux ou un trombone, pour l'extraction de la coupelle 6 ou 6', lorsque celle-ci doit être changée (voir figure 5).

Accessoirement, la platine peut comporter un logement 20 destiné à recevoir un applicateur A des produits de maquillage, tel qu'un pinceau ou une houppette.

Si nécessaire, la platine 3 peut être solidaire de la base par collage ou tout autre moyen, ou bien être suspendue dans la base à l'aide d'un moyen élastique ayant la forme d'un joint torique 118 (voir figure 2).

La figure 2 représente une coupe longitudinale d'un second mode de réalisation de l'invention. Les pièces identiques à la figure 1 ou jouant un rôle analogue portent les références de cette figure majorées de 100. Leur description ne sera donc reprise que partiellement.

Sur la figure 2, un ensemble 101 comporte une base B formant une cavité 100 délimitée par un fond 104, et une paroi latérale 113. Dans cette cavité 100 est disposée une platine 103, ayant une paroi latérale extérieure 105 et un fond 103a. Dans l'espace périphérique entre la paroi 105 de la platine 103 et la paroi 113 de la base B est disposé un moyen de maintien élastique E sous forme d'un joint torique 118 de même structure que le joint 18 de la figure 1. Ce joint 118 est solidaire de la paroi 105. La platine 103 comporte des cavités 102, 102' destinées à recevoir chacune une coupelle 106, 106' de produit P, P' qui peuvent être fixées par collage, soudure ou claquage, ou encore être suspendues par un joint torique, comme montré sur la figure 1.

La base B est munie de deux trous d'extraction 111, 111', dont le rôle sera expliqué plus explicitement, lors de la description de la figure 5. De même, le fond 103a comporte deux trous 103b, 103'b en regard des trous 111, 111'.

La figure 3 représente, selon une variante de réalisation, une coupelle 60 formée par un fond et quatre parois latérales 60a-60d, chaque paroi comportant une zone de surépaisseur 61 en élastomère surmoulé, ces zones 61 de surépaisseur constituant les moyens de maintien élastiques E de la coupelle 60 et sont en appui souple contre la paroi 5 de la cavité 2 de la platine intermédiaire 3 (figure 1) ou de la paroi 205 de la base B, en l'absence de la platine (voir figure 4) après la mise en place de la coupelle 60 dans cette cavité. Dans ce cas, la paroi 5 ou 205 n'est pas équipée de joint torique.

La figure 4 représente une coupe longitudinale d'un troisième mode de réalisation de l'invention. Les pièces identiques à la figure 1 ou jouant un rôle analogue portent les références de cette figure majorées de 200. Leur description ne sera pas reprise.

Dans ce mode de réalisation, le boîtier ne comporte pas de platine intermédiaire. Ainsi, l'ensem-

ble 201 comporte une base B formant une cavité 202 délimitée par un fond 204 et une paroi latérale 205. Dans cette cavité est disposée une coupelle 206 remplie d'une poudre compactée P, qui est maintenue, de façon élastique, dans la cavité 202 par un joint torique 218 en élastomère.

La figure 5 montre une vue analogue à la figure 4, sur laquelle la coupelle 206 est en cours d'extraction. A cet effet, selon une variante de l'invention, l'utilisatrice introduit un outil effilé 212, par exemple une épingle à cheveux ou un trombone, dans le trou 211 pratiqué dans le fond de la base B et provoque, en poussant, l'extraction de la coupelle 206. Ensuite, par simple pression, une nouvelle coupelle 206 peut être mise en place dans la cavité 202.

Les figures 6a et 6b montrent, selon une autre variante de l'invention, un ensemble de maquillage 301 comportant un moyen intégré d'extraction 313 de la coupelle 306. Cet ensemble est constitué d'une base B, d'un couvercle C et d'une platine intermédiaire 303 avec un fond 303a. Les pièces identiques à la figure 1 ou jouant un rôle analogue portent les références de cette figure majorées de 300. Leur description ne sera pas reprise en entier.

La base B comporte une platine intermédiaire 303 dans laquelle est aménagé une cavité 302 destinée à recevoir la coupelle 306, ainsi qu'un logement 320, destiné à contenir un applicateur. Cette cavité 302 est délimitée par un fond 303a de la platine 303 et quatre parois latérales 305a-305d. La paroi 305d qui sépare la cavité 302 du logement 320 a été découpée dans sa zone centrale, cette découpe délimitant deux tronçons en vis-à-vis, 321a, 321b. Dans ces tronçons, deux trous borgnes 322a, 322b ont été aménagés, pour recevoir des tourillons 322b, 322c d'un bras de levier 322 que constitue le moyen d'extraction 313 de la coupelle 306. Ce bras de levier est monté pivotant.

Le fond 303a de la platine comporte une encoche 319 laissant apparaître le fond 304 de la base B. Dans cette encoche 319 est logée une branche 322d du bras de levier, de sorte que son extrémité libre est en appui contre une partie du fond de la coupelle 306, lorsque celle-ci est en place. La partie opposée à la branche 322d, comporte une branche 322a dont l'actionnement par l'utilisatrice provoque, par pivotement, l'extraction de la coupelle 306 hors de la cavité 302.

Les quatre angles 305e de la cavité 302 sont munis chacun de moyens de maintien élastiques E, réalisés par un joint élastique 318, assurant le maintien de la coupelle 306 dans la cavité 302. La coupelle 306 peut comporter des surépaisseurs ou bourrelets 314 destinées à se loger entre le joint 318 et le fond 303a de la platine, afin de garantir un maintien plus solide en toute souplesse. Cette surépaisseur peut être réalisée, bien entendu, sur les coupelles conformes aux réalisations précédentes.

20

25

30

35

40

45

50

Sur les figures 7 et 8, on a représenté des boîtiers de maquillage respectivement 401 et 501 dans lesquels le moyen de maintien élastique se présente sous forme d'un cavalier périphérique annulaire 418 et 518. Ces cavaliers 418 et 518 sont montés à cheval respectivement sur le bord supérieur de la base B (figure 7) et sur les bords supérieurs de la platine 503 et de la base B (figure 8), de façon à bloquer les coupelles, 406 et 506 respectivement, de produit par dessus. Ces dernières sont maintenues élastiquement par claquage respectivement dans la base B (figure 7) et la platine 503, grâce à une lèvre 426 ou 526 du cavalier 418 ou 518, dirigée vers le fond de la coupelle 406 ou 506, reposant sur son bord supérieur. Les cavaliers 418 et 518 sont réalisés, par exemple, en élastomère surinjecté, en vue d'un rattrapage de jeu éventuel et d'une mise en place facilitée des coupelles 418 et 518, un moyen compressible en matériau déformable, respectivement 424 et 524, peut être prévu entre la coupelle 406 et la base B du boîtier 401 (figure 7) ou entre la platine intermédiaire 503 et la base B du boîtier 501 (figure 8).

Le moyen compressible 424 se présente sous forme d'une mousse élastomérique souple et le moyen 524 sous forme de picots souples surmoulés en élastomère.

Revendications

- 1 Ensemble pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit (P, P') de consistance solide ou semi-solide, le produit (P, P') étant reçu dans une cavité (2, 102, 202, 302) d'un élément support, la cavité étant délimitée par un fond (4, 103a, 204, 303a-304) sensiblement plat et par une paroi latérale (5, 113, 205, 305a-305d) sensiblement perpendiculaire audit fond, caractérisé par le fait qu'il comporte un moyen (E, E') de maintien élastique souple antichoc déformable multidirectionnellement assurant le maintien du produit (P, P') dans la cavité (2, 102, 202, 302) ainsi que l'extraction du produit (P, P') hors de la cavité (2, 102, 202, 302) à volonté et la mise en place d'un nouveau produit (P, P'), ce moyen étant situé entre au moins une partie de la paroi latérale (5, 113, 205, 305a-305d) délimitant la cavité (2, 102, 202, 302) et le produit.
- **2 -** Ensemble selon la revendication 1, caractérise en ce que le produit (P, P') est logé dans une coupelle (6, 106, 60, 206, 306) placée dans la cavité (2, 102, 202, 302), le moyen de maintien élastique (E, E') étant alors prévu entre la coupelle et ladite paroi latérale (5, 113, 205, 305a-305d).
- 3 Ensemble selon la revendication 1 ou 2, dans lequel le produit (P) est placé dans au moins une coupelle (206), caractérisé par le fait qu'il comprend une base (B) qui constitue l'élément support, le moyen de maintien élastique (E) du produit (P) assurant le main-

tien élastique de la coupelle dans la base (B).

- 4 Ensemble selon la revendication 1 ou 2, dans lequel le produit est placé dans au moins une coupelle (6, 306) et l'élément support est constitué par une platine intermédiaire (3, 303), caractérisé par le fait que la platine comporte la paroi latérale (5, 305a-305d), le moyen de maintien élastique (E) assurant alors la fixation élastique de cette coupelle dans ladite platine
- **5 -** Ensemble selon la revendication 1 ou 2, dans lequel l'élément support comprend une base (B), caractérisé par le fait que la paroi latérale (105) et le fond (103a) de la cavité (102) recevant le produit (P, P') font partie d'une platine intermédiaire (103), un moyen de maintien élastique (E) assurant alors la fixation élastique de cette platine dans ladite base (B).
- **6** Ensemble selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que la coupelle (6, 106, 206, 306) est munie d'un bourrelet d'encliquetage (314) destiné à se loger entre le moyen de maintien élastique (E, E') et le fond (4, 104, 204, 304).
- 7 Ensemble selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le moyen de maintien élastique (E, E') est solidaire de la paroi latérale (5, 113, 205, 305a-305d) délimitant la cavité (2, 102, 202, 302).
- 8 Ensemble selon l'une des revendications 2 à 6, caractérisé par le fait que le moyen de maintien élastique (E) est solidaire de la coupelle (60).
- **9 -** Ensemble selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé par le fait que le moyen de maintien élastique (E, E') est solidaire de la platine intermédiaire (3, 103, 303).
- **10 -** Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le moyen de maintien élastique (E, E') est constitué par un joint torique (18,118,218,318).
- 11 Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le moyen de maintien élastique (E, E') est constitué par un matériau surmoulé par injection ou par coulage.
- **12 -** Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le moyen de maintien élastique (E, E') est un élastomère thermoplastique ou vulcanisé.
- **13 -** Ensemble selon la revendication 12, caractérisé par le fait que le matériau élastomérique se présente sous forme de mousse.
- **14 -** Ensemble selon la revendication 13, caractérisé par le fait que le matériau élastomérique présente une dureté choisie dans la gamme de 15 Shore A à 25 Shore D.
- 15 Ensemble selon l'une des revendications 12 à 14, caractérisé par le fait que le matériau élastomérique est choisi parmi les élastomères de silicone, les caoutchoucs naturels, les caoutchoucs synthétiques, les élastomères de polyéthylène / polypropylène / polyester, de polyuréthane, de polystyrène et les

élastomères de polyéther bloc amide.

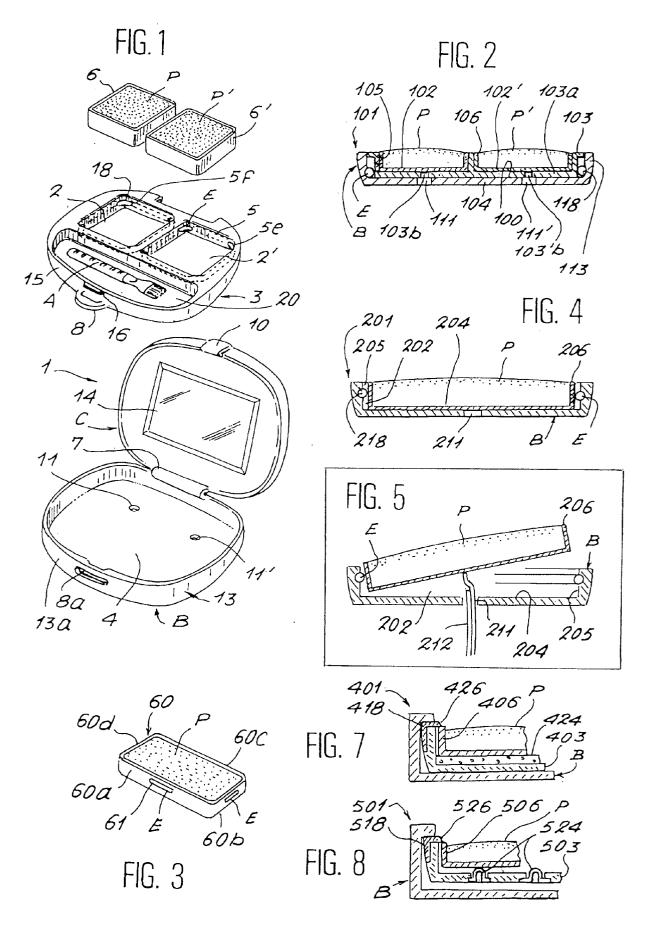
16 - Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'élément support est muni d'un trou d'extraction (11, 11', 111, 111', 103b, 103'b, 211) du produit (P, P'), permettant l'introduction d'un élément effilé ou pointu (12) provoquant l'extraction du produit (P, P') lorsqu'il doit être changé.

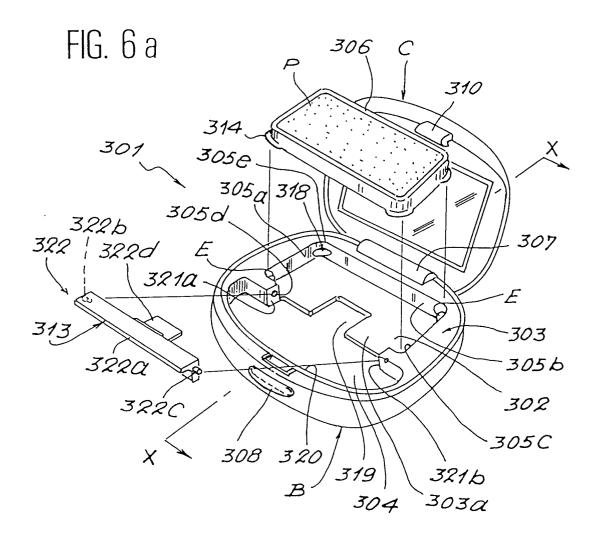
17 - Ensemble selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisé par le fait que l'élément support est équipé d'un moyen pivotant (313) d'extraction du produit (P, P').

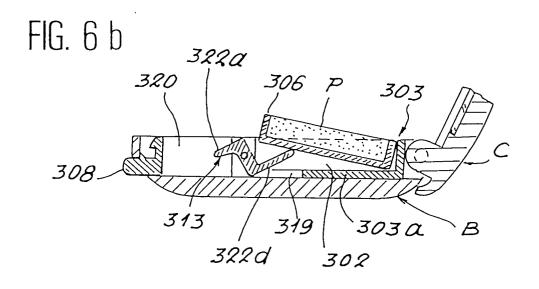
18 - Ensemble selon la revendication 17, caractérisé par le fait que le moyen pivotant d'extraction (313) est un bras de levier (322) dont une première branche (322a) est apte à être actionnée par l'utilisateur, et dont une deuxième branche (322d) est logée sous une zone (319) de la coupelle (306) et est apte à soulever celle-ci, lorsque la première branche (322a) est actionnée.

19 - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'in comprend, en plus, un moyen compressible (424, 524) en vue d'un rattrapage de jeu et/ou d'une protection contre les vibrations, en dessous du produit (P, P') et entre l'élément support (B) et ledit produit (P, P').

20 - Ensemble pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit de maquillage de consistance solide ou semi-solide, caractérisé en ce qu'il consiste en un ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes.









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande EP 95 40 0964

	des parties pert	ndication, en cas de besoin, inentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US-A-2 797 839 (R00	r)	1-3,10,	A45D40/22 B65D77/04
Y	* le document en en	tier *	4-7,9, 17,18	300377,01
D,Y	FR-A-2 585 935 (L'O	•	4-7,9, 17,18	
	* page 6, ligne 27 figures 1-7 *	- page 13, ligne 17; 		
A	US-A-5 199 451 (MON	•	1-4,6,7, 9,17,18	
	* le document en en	tier * 		
A	DE-U-93 00 792 (HEV * le document en en		1-3,6,7	
A	FR-A-2 686 784 (LOU ERLHÖFER) * page 5, ligne 20	 VRETTE GERD & DIETER - page 6, ligne 7;	1-3,6-8, 12,16,20	
	figure *	, .g, g .,		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US-A-1 626 613 (KEN * page 1, ligne 54 figures 1-6 *		1-3,7,19	
A	US-A-4 874 106 (ROBBINS, III) * colonne 7, ligne 56 - colonne 8, ligne 12; figures 12,13 *		e 11-15	
A	EP-A-0 519 482 (HEVCO) * le document en entier *		1-3,6-8	
A	GB-A-2 156 784 (SHORE PLASTICS) * page 2, ligne 16 - ligne 103; figures 1-4 *		1-4	
Le n	résent rapport a été établi pour to	utes les revendications		
	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
	LA HAYE	25 Août 1995	Wil	liams, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul . Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique		E : document date de di n avec un D : cité dans I. : cité pour	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons	